

Dans la famille vaudoise : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 45

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MIGRAS SU LO BALAN

DEMEINDZE que vint l'è lè vote
Po noutron Conset communal.
P'è bin fam de l'ài arrevà.
P'è dza payi quaque ribotte,
Mè su abbonà ài papà :
*Reüwa, Grutlèen, Gazetta,
Dràl dau peupplio et Radicat.*
L'erdzeint s'èin va de ma catsetta.
Sé pas dein quin parti allà.

Se mè metté *socialiste* ?
Vo z'ài bi riré ! Porquie pas ?
Ein a bin que sant arrevà
Qu'étant écrit dessus lau liste.
Su lè dzein ie vu prau tsaplià,
Mà d'iant que sant po lo partàdzo,
Et mè que l'è on boun applià
Vu rein de clli truquemaquàdzo.
Sé pas dein quin parti allà.

Mè rappelo que l'autr' annàie
Ie m'ètè beté *libéral*,
Tot cein m'a pas fé arrevà
Portant l'allàvo ài z'assembliàie,
Voliant pas d'impoût fédérat,
Adan on n'a pas pu s'èinteindre :
Mè ie lo vu... lo pàyo pas.
De clli côté n'è rein à creindre.
Sé pas dein quin parti allà.

L'autr'hì — m'èinlèvà — se badeno —
P'ètè *dzouveno radicat*,
Tot cein m'a pas fé arrevà :
Su ne radicat, ne dzouveno.
L'étant dza trau sein mè portà
Lau lista l'ètàit tota plinna.
Mè su de : « Mon ami Migras
Tè faut tsertsi on autr'einguenna. »
Sé pas dein quin parti allà.

Et se mè metté *démocrate* ?
L'è veré que l'è dza ètè
Et, ma fàil ! su pas arrevà.
Ein su ressaillà à la couète.
Ie m'aràil faliu lài restà.
Mà su po la proportionnelle
Et pu ... ne m'ant jamé beté.
Quand l'è vu cein lau zé de m...ielle.
Sé pas dein quin parti allà.

Vàil ! su po la proportionnelle
Por cein que cràio, sein bragà
Que dinse porri arrevà.
Làil a pas, faut qu'on sè débouelle.
Lo m'è sarà de fondà
On parti por mè. Su lè liste
Ie m'ètré mon nom, vâi ma fàil !
Et foudrà bin, diabe mè couiste,
Qua'voué ma voix sàio nommà
Du qu'on preind on hommo pè lista.
Oï, l'è lè que vu allà.

MARC A LOUIS.

Histoire de l'art. — Cours en 8 séances, donné par M. Raphaël Lugeon, professeur, au palais de Rumine (Salle Tissot), avec projections lumineuses.

6^{me} séance, 13 novembre, à 5 heures : Epanouissement de l'école vénitienne. Les grands coloristes et les grands décorateurs : Le Titien, Tintoret, Paul Véronèse.

LE BALAYEUR DE VILLE

CE terme un peu vieillot est remplacé dans le style administratif du XX^e siècle par celui d'ouvrier de la voirie, mais à tous les Lausannois du XIX^e siècle il rappelle pas mal de choses. Je voudrais remonter, non pas au Déluge, mais à l'époque où les promenades, les coins de rue, voire les sentiers de nos forêts, étaient encore dépourvus de ces petites corbeilles qu'un conseiller communal fit entrer dans les habitudes municipales et qui recueillent les débris et maculatures encombrant et salissant la voie publique.

La scène se passe devant l'ancienne Poste de St-François entre balayeur de ville et distribu-

teur de prospectus, — un autre conseiller communal obtint également que ceux-ci ne pourraient plus être remis de main à main au hasard de la rencontre.

La bise souffle et agite malencontreusement les feuillets jaunes que les passants, suivant leur état d'âme, abandonnent sur le trottoir, les uns après y avoir jeté un coup d'œil distrait, les autres en ayant fait négligemment une petite boule qu'ils laissent tomber, d'autres enfin les lâchant fatigués de l'annonce de la sempiternelle camelote alors que celle d'un spectacle gratuit ou du partage des biens communaux aurait mieux fait l'affaire.

L'ouvrier de ville aime l'ordre dans son travail. Il prétend de plus qu'on ne le laisse pas gémir sur son balai durant des heures à la même place. A part cela, il est d'humeur facile. Or, depuis quelques minutes, cela se voit, le distributeur agace ce brave homme. Les regards qu'il lance à l'importun (qui est aveugle) ne font aucun doute au sujet de son ressentiment. Hélas, tel est le sort réservé aux humbles d'ici bas que, loin de se solidariser, ils laissent percer à chaque instant leur caractère éminemment égoïste, quand il s'agit des détails de la vie.

Voici un quart d'heure que le même manège continue : les balayeurs ont nettoyé la chaussée entre la Poste et l'entrée du Grand-Pont. Au lieu d'avancer du côté de la rue Haldimand, à la rencontre des collègues qui en viennent, sans doute, ils ont dû rebrousser chemin pour chasser ces maudites feuilles jaunes sans cesse renouvelées, qui n'ont rien de commun avec celles d'automne, jonchant à cette heure-ci la place de Montbenon, mais qui attestent l'indifférence ou le scepticisme de la masse à l'égard des programmes alléchants du commerçant. Enfin, après bien des allées et venues, après avoir concentré en eux-mêmes des flots d'indignation prêts à jaillir en pointes de balai sur la tête du malheureux distributeur (humain et non automatique), la place est nette et nos braves gens s'apprêtent à poursuivre consciencieusement leur tâche, lorsqu'un quidam ayant pris le maudit papier jaune le laisse choir délicatement. Cette fois, ils restent cloués sur place par la stupefaction. L'un d'eux, un homme de cinquante ans, aux moustaches grisonnantes en brosse, les muscles du visage contractés par le désappointement, s'adresse à l'un de ses camarades :
— Vois-tu voir cette poison !

Ce disant, il fait mine de bondir sur l'ennemi ; un son inarticulé sort de sa bouche et... et c'est tout. C'est qu'il n'y a pas de règlement interdisant aux commissionnaires ou porteurs patentés de distribuer des prospectus ; il n'y a qu'une chose à faire : « rappercher » le chiffon. Un malheur n'arrive jamais seul. Un autre balayeur occupé à la toilette du trottoir de la poste, se laisse un instant prendre par une distraction : c'est permis à tout le monde, même à un balayeur de ville. Crac, voilà tout un paquet de prospectus qui fuit la chaussée pour aller s'éparpiller, sous le souffle de l'aquilon, aux quatre coins du bâtiment du II^e arrondissement de M. Zemp (alors conseiller fédéral) ou, si vous voulez, de M. Camille Delessert. Le désordre est inénarrable... Las de jouir de l'embarras de modestes, mais utiles Lausannois — s'ils n'en ont pas la bourgeoisie ils en tiennent du moins les balais — je m'en vais philosophant sur le sort de ces travailleurs qui remuent journellement la poussière d'où s'échappent tant de microbes infectieux et qui malmènent par devoir des bouts de papier sur lesquels on a mis tant de promesses alléchantes qui ne leur disent rien qui vaille, puisqu'elles sont faites avant tout pour ceux qui ont du « poignon ».

.... Aujourd'hui, on ne distribue plus les prospectus que dans les boîtes aux lettres !

J. NEL.

DÉPIT AMOUREUX

DEVINEZ de qui sont ces vers ? Vous le savez, peut-être ? Oh ! ils ne sont inédits ni d'aujourd'hui. Leur auteur est même une des gloires des lettres françaises : Pierre Corneille.

Dans ces strophes, adressées à une femme, l'esprit, aiguë par le dépit, tient lieu de galanterie et de modestie.

Peut-être vengeront-elles de leurs mécomptes quelques amoureux sur le retour. Peut-être aussi suggéreront-elles de sages réflexions à quelques représentantes du beau sexe, trop confiantes en une jeunesse et des charmes éphémères.

Stances à Marquise.

Marquise, si mon visage
A quelque trait un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.

Le temps, aux plus belles choses,
Aime à faire cet affront ;
Il saura faner vos roses
Comme il a ridé mon front.

Le même cours des planètes
Règle nos jours et nos nuits ;
On m'a vu ce que vous êtes,
Vous serez ce que je suis.

Cependant, j'ai quelques charmes,
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes,
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore ;
Mais ceux que vous méprisez,
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce que je voudrai, de vous

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit

Songez-y belle marquise ;
Quoiqu'un barbon fasse effroi,
Il vaut mieux qu'on le courtise
Lorsqu'il est fait comme moi.

Mon chez moi. (Revue mensuelle pour la famille. Administration : Pré-du-Marché 9. Lausanne.) — Sommaire du numéro d'octobre : A travers le glacis d'Hindenburg, par Claude Lignon (3 illustrations). — Le Signal d'alarme, nouvelle, par Michel Nouv. — Les simples et leurs vertus curatives (6 illustrations). — La cuisine des malades. — Recettes de cuisine. — Nos enfants et nous, poésies par Charles Fuster. — Après l'orage hors-texte en couleurs. — Travaux féminins (3 illustrations). — Bien venu, nouvelle vaudoise, par René d'Arvel (2 illustrations). — Un nouveau luxe : la propreté, par Louise de Satigny. — La semaine suisse.

DANS LA FAMILLE VAUDOISE

Un doyen.

II

Voici la fin de l'exposé biographique de M. Eugène Rochaz, syndic de Romainmôtier, à l'inauguration de la plaque encastrée dans la façade du temple des Charbonnières, pour honorer la mémoire du doyen Abram-Elie Rochat.

La chose publique ne le laissait pas non plus indifférent. En effet, le 1^{er} février 1831, par 295 suffrages sur 508 votants, les électeurs du cercle de Romainmôtier l'envoyèrent siéger à l'assemblée constituante qui se réunit à Lausanne le 25 mai 1831. Lors de la discussion de la loi ecclésiastique, il proposa que l'Eglise fut appelée Eglise nationale. Il fut encore député au Grand Conseil. Le cercle « sur la Place » à Orbe le comptait au nombre de ses membres honoraires. Il faisait des séjours aux Charbonnières, où il avait amodié son domaine et où il s'était réservé une chambre dans sa maison. Dans la vie privée, il était d'un commerce agréable. Homme

de paix et de bons conseils, inébranlable dans sa foi en la justice, il était de ceux qui veulent rendre service. Au printemps de 1840, la maladie l'obligea à demander un suffragant, qui fut Adolphe Tachet. Malgré les soins dévoués de ses médecins, Tallichet, d'Orbe et Flaction, d'Yverdon, le doyen Rochat mourut à la cure d'Agiez, le 15 juillet 1840, à l'âge de 76 ans. Malherbe, suffragant à Orbe, écrivait que cette vie se termina par deux jours de souffrances les plus atroces, au point que le médecin Tallichet en était presque malade, et que cette mort ne manquerait pas d'amener beaucoup de changements dans le voisinage.

Par dispositions de dernières volontés, le Doyen Rochat, qui était décédé sans postérité, désigna comme exécuteur testamentaire son ancien ami Adolphe Rochaz, président du Tribunal de Romainmôtier. Parmi les nombreux legs qu'il fit, relevons ceux-ci :

« Je donne et lègue à la Bourse générale des pauvres de la commune du Lieu, cent francs, à celle de la commune de l'Abbaye, cent francs, à la Bourse particulière des Pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

« Je donne et lègue six mille francs de dix batz à chaque, lesquels six mille francs, payables en « vres de la commune du Lieu, cent francs, à celle de la commune de l'Abbaye, cent francs, à la Bourse particulière des Pauvres du hameau des Charbonnières, cent francs.

« Je donne et lègue six mille francs de dix batz à chaque, lesquels six mille francs, payables en « créances telles qu'elles se trouveront à l'époque « de mon décès, sans les choisir. La rente de ce capital servira pour former un gage, soit pension « pour élever des jeunes garçons portant le nom « de Rochat, à la vocation de ministre, d'avocat, de « médecin, ou à tel autre état honorable, pour lequel les études sont indispensables. On laissera « croître ce capital de six mille francs par l'accumulation des intérêts, jusqu'à ce qu'il produise « un revenu net de trente louis par an. Ce capital « sera régi par un tuteur honnête homme du nom « de Rochat et en état de répondre de ses actions. « Il ne paiera rien que sur des reçus faisant foi que « le revenu de la caisse n'a pas été détourné de sa « destination. Les capitaux et les accroissements « de la dite caisse ne devront être placés que sur « bonnes et premières hypothèques. Le gouverne- « ment ni aucune autorité en son nom ne devra ni « ne pourra jamais s'emparer de cette caisse, ni « même la régir ; elle ne sera soumise qu'à la surveillance relative aux tutelles, comme les autres « propriétés particulières. Lorsque son revenu annuel s'élèvera à la somme de trente louis, il sera « appliqué aux frais des études d'un jeune garçon « portant le nom de Rochat ; il sera choisi par le « Conseil d'instruction publique du canton de Vaud, « qui vaudra sans doute se prêter à la chose par « son zèle pour le bien public. Il ne pourra se pré- « senter que des enfants du nom de Rochat, appartenant à des parents à mœurs irréprochables et « qui soient dans un état d'aisance quant à la fortune. Ces enfants pourront être choisis dès l'âge « de 8 à 10 ans et même plus tard s'ils ont fait des « études préliminaires. Ils devront être bien constitués, avoir une figure agréable, annoncer des « talents autant qu'on en peut juger à cet âge. Aucun jeune homme ne pourra jouir du gage, soit « pension, au delà de l'espace de quinze ans au plus ; s'il survenait quelque obstacle imprévu et « que l'établissement dont il s'agit n'atteignît pas « son but, pour lors les capitaux et les accroissements de la susdite caisse seraient reversibles à « mon héritier ».

Et maintenant, que devint cette fondation ? La Caisse d'études des jeunes Rochat qui possédait, en 1842, un capital de 5520 francs (de dix batz), produisant un revenu annuel de 300 fr. environ, possède aujourd'hui un capital de 24,000 francs, donnant un revenu annuel de 1000 fr. Utile institution, s'il en fut, elle a servi sept pensions dont les chiffres totaux s'élèvent à 5915 fr., 8816 fr., 1658 fr., 6236 fr., 2400 fr., 1525 fr., 1525 fr. Les bénéficiaires s'engageant à restituer la moitié des sommes reçues si, par manque d'application ou de travail, ils sont obligés de renoncer aux études, et à la restitution de la totalité, s'ils renoncent spontanément à suivre les études supérieures.

L'organe administrateur de la Caisse a toujours été à Romainmôtier, lieu de domicile des trois gérants qui l'ont successivement administrée. Ensuite de l'entrée en vigueur du Code civil suisse, la fondation a été inscrite au Registre du commerce et a, de ce fait, acquis la personnalité morale. Obtenant ainsi une plus grande expansion, elle peut accepter les libéralités qui pourraient lui être accordées en vue de favoriser le but bienfaisant qu'elle poursuit

et que personne ne voudra ignorer. Puissent les donateurs être toujours plus nombreux.

C'est pour perpétuer le souvenir du doyen Abram-Elie Rochat que quelques citoyens, auxquels se sont jointes les communes de l'Abbaye et du Lieu, ainsi que les hameaux des Charbonnières et du Pont, ont pris l'initiative d'élever ce modeste monument qui, scellé dans la façade de cette église, se trouve à quelques pas de la demeure où naquit celui que nous vénérons.

L'acte que nous accomplissons aujourd'hui rappellera à la postérité ce que fut cet homme marquant parmi ses contemporains et citoyens de son pays, soit dans l'ordre politique, où il fut revêtu de mandats importants, soit dans l'ordre ecclésiastique dont il remplit les plus respectables fonctions. Mais ce qui ne l'honorait pas moins, ce sont, comme le disait le pasteur Chausse, son successeur à la cure d'Agiez, les souvenirs profonds et durables qu'il a laissés dans les paroisses de Vaulion, de l'Abbaye et d'Agiez. De tels hommes sont l'honneur du pays ; ils en sont la force intime, la sève morale et leur action discrète et profonde dépasse de beaucoup leur notoriété.

Une bonne paroisse. — Un pasteur prenait congé de ses ouailles. Les autorités civiles et ecclésiastiques assistaient à la cérémonie, très touchante. Plusieurs discours émus avaient été déjà prononcés.

Le syndic de la commune s'avance, à son tour. Il fait l'éloge du pasteur et de sa femme, puis dit les regrets sincères que tous éprouvent de leur départ.

« Cependant, M. le pasteur, ajoute-t-il, vous n'avez pas eu que des épreuves et des sacrifices, (et s'inclinant avec déférence devant la femme du pasteur, dont la personne n'inspire guère la pitié) madame la ministre, au respect que je vous dois, est devenue bien chère, ici ».

AU TEMPS DE L.L. E.E.

Il est intéressant de montrer de temps en temps qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Un de nos abonnés de la Chaux-de-Fonds a l'amabilité de nous communiquer le « signalement » que voici, datant de l'époque où L.L. E.E. de Berne présidait à nos destinées. La justice d'alors n'avait pas, comme celle d'aujourd'hui, pour la guider dans ses recherches, de service anthropométrique, avec tous les moyens dont il dispose.

Voici le signalement en question ; il est assez curieux. Nous supprimons les noms, qui, du reste, importent peu.

Signalement.

J.-B. R..., natif de Lyon, âgé d'environ 48 à 49 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, la jambe assez bien faite, un peu forte, une plus grosse que l'autre, l'air sain et robuste, la tête ovale et le menton pointu, le teint brun, les yeux noirs et petits, les sourcils peu garnis, le front relevé. le nez aquilin très marqué un peu de travers, les lèvres épaisses, la bouche assez bien faite, ayant des dents saines sans être belles, la main et les doigts gros, portant perruque, le ton de voix fort et souvent brusque ; il parle facilement et est très instruit ; il sait parfaitement la musique, le dessin, l'architecture et il a une connaissance étendue de la peinture, à laquelle il s'applique.

On soupçonne qu'il ait été joindre une Française qui l'a précédé de 15 jours, assez grande, très bien faite, le nez un peu retroussé, les yeux noirs, petits et très vifs ; la physionomie riante, de belles dents, la gorge belle et abondante, le teint brun et couvert de lentilles autour des yeux, ayant trois trous assez marqués, l'un à la racine des cheveux, l'autre à la paupière droite et le troisième à la naissance du sein du côté gauche. Elle est née à Culvifion, village à quatre lieues de Nîmes ; se fait appeler ordinairement Madame de Fontenay, mais son véritable nom est R... et celui de son mari F. ; elle a environ 26 ans et avec elle une petite fille de 5 à 6 ans, fort jolie et très vive.

NOS AMIS, LES OISEAUX

Voici venir le moment où il nous faudra de nouveau penser à nos amis, les oiseaux. L'hiver et la froidure vont les priver d'abris et de leur pitance journalière. Ils comptent sur nous. Ils méritent d'autant mieux notre sollicitude qu'ils nous donnent de beaux exemples d'amour maternel et d'héroïsme. Témoin le fait suivant, conté par le journal, *L'Ami des animaux*, qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« Un faucheur, en moissonnant un champ d'avoine, rencontra un nid de perdrix et atteignit si malencontreusement la mère, justement sur le nid, qu'il lui trancha, de sa faux, la moitié d'une aile. Le pauvre oiseau s'enfuit aussitôt en poussant des cris pitoyables et disparut dans un champ de trèfle voisin où le faucheur ne put le retrouver d'abord. Emu de pitié pour les pauvres petits que contenait le nid et qui, sans doute, venaient d'éclore, le cultivateur disposa autour de leur asile de l'avoine en quantité suffisante pour les protéger et il y ajouta même quelques broussailles pour défendre mieux encore le nid qu'il avait bien involontairement plongé dans la douleur.

« Le lendemain matin, le moissonneur revint. Le nid était vide. Il se mit à chercher avec précaution tout autour afin de savoir ce que les petits étaient devenus. Après de patientes recherches, il finit par trouver à cinquante pas du nid, dans un champ de seigle, la pauvre mère perdrix qui, avec la seule aile qui lui restait, couvrait ses petits encore en vie, tandis qu'elle-même avait succombé à la suite de la blessure terrible et mortelle que la faux lui avait faite. Les dernières forces de cette malheureuse mère avaient été employées à retrouver ses petits, trop exposés dans le champ aux dangers qui les menaçaient, et à remettre le nid en un lieu plus sûr. Puis, ayant abrité sa famille jusqu'à ce que ses forces la trahissent, elle était morte, couvrant encore de son cadavre sa chère nichée. »

Le bouc. — Au concours de petit bétail on avait amené un bouc superbe, mais qui sentait horriblement mauvais. Toute une société de dames, demoiselles, messieurs, n'en était pas moins en admiration.

Un paysan, voulant faire de l'esprit, dit à sa femme :

— Si les hommes sentaient aussi mauvais, les femmes n'auraient pas tant le diable après, qu'en dis-tu, Augustine ?

— Oh ! pour sûr ! — P.

Grand Théâtre. — Demain, dimanche, un spectacle particulièrement gai : *Célimare, le bien aimé et l'anglais tel qu'on le parle*. Deux éclats de rire, nécessaires pour nous faire oublier les angouisses de l'heure présente.

Lundi, irrévocablement, dernière de *L'enlèvement au Sérail*, le délicieux opéra, de Mozart, dont le succès est inépuisable.

La livraison de novembre de la **Bibliothèque universelle et Revue suisse** contient les articles suivants :

Lorenzo d'Adda : Où en est la guerre ? Le colonel Edouard Secretan. — Albert Desvoyes : Le Centaure Chiron. Poème. — J. de Mestral Combremont : Le sentiment religieux dans les lettres du front. — Georges Paillard : Notre pain quotidien. — Edouard Blaser : La neutralité de l'opinion publique et de la presse suisse. — H. Matthey : Le roman rustique. — Franz Hellens : L'adversaire. Nouvelle. — Louis Leger, de l'Institut : Les prisonniers de guerre français en Allemagne sous la Révolution, seconde et dernière partie. — Madeleine Maus : L'accessible richesse. Paroles pour les jeunes filles ; seconde et dernière partie. — E. Ponchelet : Après la guerre, la dette publique. — Chroniques : anglaise, H.-C. O'Neill ; italienne, Francesco Chiesa ; suisse allemande, Antoine Guillard ; scientifique, Henry de Varigny ; politique, Ed. Rossier. — Revue des livres.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS